



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-88549>

Département(s) de publication : **93, 69**

Annonce n° **25-88549**

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ACOSS ETABLISSEMENT PUBLIC

Correspondant : MME MARIE-NOELLE KAZALAC, acheteur

Adresse : 36 RUE DE VALMY, 93100 MONTREUIL

Coordonnées :

Courriel : marie-noelle.kazalac@acoss.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Travaux de sécurisation des voies ondulées IT (intégrant la partie IT éditique /bureautique) du datacenter

Lieu d'exécution : 590 cour du 3ème Millénaire, 69800 Saint Priest

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Les travaux consistent à séparer physiquement les réseaux ondulés du datacenter de ceux de l'éditique/ bureautique afin de limiter au maximum le risque d'un sinistre ou d'un défaut électrique de mode commun. La finalité de l'opération de travaux consiste à augmenter la capacité d'hébergement IT, le niveau de disponibilité et la résilience du datacenter de St Priest.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Il sera pratiqué une retenue de garantie conformément à l'article 10-1 du CCAP

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Paiement des acomptes et du solde par virement dans un délai de 30 jours dans les conditions définies au CCAP. Financement sur fonds propres et dépense inscrite au budget. Sauf refus du Titulaire indiqué dans l'Acte d'engagement, une avance sera versée dans les conditions fixées aux

articles L.2191-2 et R.2191-3 à R.2191-19 du Code de la commande publique. Le nantissement ou la cession de créances s'effectuera conformément aux articles R.2191-45 et suivants du Code de la commande publique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : groupement solidaire

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le

candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés

- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 55%
- ESG : 10%
- Prix : 35%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 18/09/2025 à 14:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : P2514-PA-DSI

Renseignements complémentaires : La visite du site est obligatoire. Les travaux se dérouleront en milieu occupé, sans interruption de la continuité de service. Le délai d'exécution des travaux est de 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux. Le délai englobe la période de préparation du chantier de 3 mois, le délai des travaux et les opérations préalables à la réception. La fin du délai d'exécution est la date de réception, date d'achèvement de l'ouvrage. Le marché de travaux comporte deux tranches : une tranche ferme et une tranche optionnelle définies dans les pièces du marché et le RC. Le marché n'est pas alloti car les prestations sont fortement interdépendantes (infrastructures techniques, sécurisation, déploiements IT, etc.) et nécessitent une coordination fine entre les différents volets du projet. Les travaux sont à réaliser dans un datacenter de niveau tier III en production, sans interruption de la continuité de service. Le marché comporte 3 PSE dont le détail figure dans le CCTP. L'ACOSS se réserve la possibilité de retenir la/les PSE susvisées en complément de l'offre de base avant l'attribution du marché. Les candidats doivent obligatoirement chiffrer les PSE, sous peine de rejet de leur offre. Les PSE sont prises en compte dans l'évaluation comparative des offres. L'ACOSS évaluera et classera les offres, en tenant compte de l'offre de base et de chaque prestation supplémentaire éventuelle. Une négociation est prévue avec l'ensemble des candidats selon les modalités précisées dans le RC.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Poste :

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les candidatures et les offres devront être déposées par voie électronique, conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique. Le dépôt de l'offre et de la candidature devra se faire via le site PLACE - Plate-forme des achats de l'Etat dans un seul et même fichier, pour la procédure « TRAVAUX DE SECURISATION DES VOIES ONDULEES IT (INTEGRANT LA PARTIE IT EDITIQUE/BUREAUTIQUE) DU DATACENTER DE SAINT PRIEST ». Le RC détaille les modalités de transmission électronique des candidatures et des offres, ainsi que leur contenu. Des niveaux minimaux de capacité économique, technique et professionnelle ont été fixés dans le RC.

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/08/2025